

COURRIER DE LA SAMBRE,

JOURNAL DE LA PROVINCE DE NAMUR

ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

N° 209.

SAMEDI.

4 DÉCEMBRE 1830.

INTERIEUR.

NAMUR, 3 décembre,

— Nous apprenons que dans certaines communes rurales les patrouilles s'y font dans le plus grand désordre. Le seul parti qu'elles tirent de leurs armes, c'est de troubler le repos public en tirant une partie de la nuit. Elles arrêtent dans leurs communes respectives, les citoyens les plus paisibles sans autre motif que de les traîner à la taverne, et si l'on s'y refuse on court risque d'être insulté par la troupe parasite. Les habitations les plus isolées ne sont nullement surveillées. Nous espérons que les autorités que la chose compète aviseront aux moyens de remédier à ces inconvénients que des bourgmestres trop indulgens ne travaillent pas à prévenir. (Communiqué.)

Le *Politique*, dans son numéro du 2 de ce mois, insiste sur la nécessité de prendre des mesures pour secourir la classe indigente. Il annonce qu'une commission de subsistance pour la classe ouvrière indigente vient de se former à Liège, sous les auspices de l'administration communale.

Nous n'en sommes pas encore là à Namur, rien jusqu'à cette heure n'a été prévu, que je sache, aucune mesure n'a été prise. Nous appelons vivement l'attention de la régence de Namur, et pensons qu'elle ne peut trop tôt s'occuper de cet important objet. Qu'elle fasse un appel au patriotisme et à la bienfaisance des notables, elle est assurée d'être entendue et secondée, elle est assurée de trouver dans notre gouverneur un homme disposé à lui donner assistance. Qu'elle agisse donc, il est temps, nous attendons avec impatience qu'elle se montre. Sinon, les notables seraient contraints de prendre l'initiative là où l'autorité municipale a un devoir rigoureux à remplir.

Nous ne croyons pouvoir mieux faire que de publier les extraits suivans du *Politique*:

« On devrait se souvenir que cette classe, par son admirable modération au milieu du débainement des passions, au milieu des alarmes continuelles que suscitait la présence des ennemis au sein de nos villes, n'a pas peu contribué à faire renaître le calme et la confiance, sans lesquels nous n'aurions pu déployer toutes nos forces contre les Hollandais qui nous tenaient assiégés.

« On devrait se souvenir que partout où il y avait du danger à courir, des ennemis à combattre, cette classe s'est constamment montrée brave, animée du seul désir de nous délivrer du joug hollandais, et qu'en sacrifiant au triomphe des idées libérales son bien-être matériel, elle a donné l'exemple bien rare d'un dévouement tout-à-fait désintéressé.

« Certes, cette classe est en droit de réclamer de nous en retour de ce qu'elle a fait, protection et bienveillance, et nous ne pouvons les lui refuser sans être taxés d'injustice et d'égoïsme.

« Que nos concitoyens ne dédaignent point ces observations. L'approche de l'hiver, qui menace d'être rigoureux, rend nécessaire une coopération active à l'exécution du plan conçu par d'honorables citoyens. Nous ne pouvons laisser en proie au besoin des familles nombreuses; notre propre tranquillité, qu'on le sache bien, est intéressée au soulagement de leurs souffrances; sur nous retomberaient toutes les suites de notre imprévoyante tiédeur.

LE FUTUR CHEF DE L'ÉTAT.

On dit qu'il est peu honnête d'écouter aux portes, j'en conviens; mais il est des circonstances où, n'ayant qu'à opter entre la perte de ses oreilles placées invinciblement de manière à entendre, ou la nécessité de les laisser faire leur office, on doit, en homme qui aime chaque partie de lui-même, faire de nécessité vertu. Voilà justement le cas où je me suis trouvé; je le confesse; et, pour alléger un peu le poids de la faute, qui retomberait tout sur moi si j'étais discret, je veux le faire partager à mes concitoyens en leur faisant part de ce que j'ai entendu. Me trouvant tout récemment à Bruxelles, et faisant antichambre chez un de nos députés, j'entendis dans un salon voisin, qui n'en était séparé que par une mince cloison, une conversation très-animée, et le mot de *chef de l'état* ayant frappé mes oreilles, mon attention fut vivement excitée. Heureusement les interlocuteurs m'étaient connus, leur voix me mit de suite au fait, voici ce que j'ai retenu du dialogue.

Un vieux député de la Flandre.

« Messieurs et chers collègues, nous nous réunissons pour convenir amicalement de nos faits et gestes au sujet du choix du chef de l'état, voyons si nous pouvons nous entendre. Je me résume: parmi les candidats proposés je remarque M. le comte de Mérode, M. le prince de Salm-Salm, M. le prince de Croy-Solre, l'archiduc Charles d'Autriche, le prince Léopold de Saxe-Cobourg, le duc de Lenchttemberg, l'arche-

vêque de Malines, prince de Méan. Voilà, je pense, à peu de chose près, les personnages qui ont été mis en avant. Vous avez tous écrit votre opinion, je vais vous en donner lecture. — Il y a huit bulletins.

Messieurs, c'est avec une bien vive sensation de plaisir que je puis vous faire connaître ma manière de penser en ce moment. Je sens tout ce que présente de grave la question qui nous occupe, je sens combien dans des circonstances orageuses il est difficile de fixer son opinion. Vous n'êtes sans doute pas comme moi doués d'une organisation toute nerveuse, qui multiplie en peu d'instans les sensations les plus fréquentes et aussi les plus diverses, je pense donc, non, je sens que je ne puis encore me prononcer, la question pouvant être envisagée sous mille points de vue différens.

Un député, rédacteur d'un journal de Bruxelles.

Je déclare que je propose pour candidats M. le comte de Mérode et Mgr. le prince de Méan. Je crois convenable d'écarter les autres comme étrangers. Du reste, si l'un de mes deux candidats n'obtient pas la préférence, je voterai pour la réunion à la France, avec certaines conditions.

L. député.

Le Comte de Mérode présente à la reconnaissance des Belges des titres bien glorieux, mais il ne me paraît pas qu'il soit ce que doit être un prince appelé à nous gouverner dans des circonstances aussi graves. L'habitude du commandement est presque indispensable, il faut être né dans un rang élevé pour n'y être pas déplacé, pour que le peuple y voie ce prestige qui lui impose, qui est une des premières conditions de son obéissance. Quant à Mgr. l'archevêque de Malines, il aurait mon suffrage, si nous n'avions pas voté l'hérédité, mais la-dessus il est impossible de revenir. Je propose donc le prince de Lenchttemberg, digne, comme fils du prince Eugène, de gouverner un peuple libre, et surtout comme pouvant nous assurer la protection de la France, à laquelle il appartient à tant de titres. Sinon je voterai pour la réunion à la France.

A. député.

Je serai bref, Messieurs, je demande l'archiduc d'Autriche, les Belges ont tout fait pour lui, sous l'empire de cette maison, et on verra avec plaisir appeler au trône un prince de cette maison. Sinon je demande la réunion à la France.

J. député.

Je demande pour chef de l'état le prince de Croy, ou la réunion à la France.

Y. député.

Je vote pour le prince de Saxe-Cobourg; en cas de refus, la réunion à la France.

X. député.

Je voterai pour le prince de Salm-Salm, sinon la réunion à la France.

K. député.

Je vote pour le duc de Nemours, fils de Louis-Philippe I^{er}, roi de France, sinon la réunion à ce dernier pays.

L. député.

Un huitième député.

Je vote pour le roi Joseph, frère de Napoléon, sinon la réunion à la France.

U. député.

Le président: Il résulte donc, Messieurs, du relevé des bulletins, que les voix sont partagées et que chaque candidat obtient un suffrage. Mais ce qui est très-remarquable, c'est que, tous, vous avez déclaré que vous exigiez que le choix se portât sur votre candidat, sinon vous votez pour la réunion à la France, ne serait-ce pas une fausse honte de votre part, pourquoi ne pas aborder franchement la question? Pourquoi, si vous pensez que la réunion à la France peut seule assurer la prospérité et la liberté de votre patrie, ne la proclamez-vous pas hautement? Le député qui n'écoute que la voix de sa conscience ne mérite aucun reproche, votez donc plutôt de cette manière: *La réunion à la France, ou bien tel prince pour chef de l'état.*

Maintenant, avant d'aller plus loin, je vous soumettrai quelques considérations à l'appui de ce que je vous propose.

L'indépendance de la Belgique est proclamée et reconnue par les puissances, puisqu'elles ont traité avec notre gouvernement provisoire. De cette indépendance découle nécessairement le droit de nous constituer comme nous l'entendons, de choisir le chef de l'état qui nous convient. Nous avons déjà usé d'une partie de ce droit en adoptant la monarchie constitutionnelle; usons donc franchement et sans détours de notre autre prérogative, proclamons Louis-Philippe I^{er} roi des Belges, ayons nos lois, notre administration, nos finances particulières, mais associons-nous de droit, comme nous le sommes déjà de fait, à la grande nation.

Tel est le vœu de la Belgique entière; la Belgique est française, elle a glorieusement imité les grandes leçons du mois de juillet; la première des nations de l'Europe elle s'est hardiment élancée dans la carrière où la France a fait les premiers pas, c'est elle qui a montré aux peuples la prompte mise en pratique des grands principes de la liberté.

Conservons cependant nos lois, nous les avons conquises; conservons notre nationalité, notre nom de Belges, nous l'avons éternellement illustré; Conservons aussi notre indépendance, puisque quinze années de sujétion doivent nous la faire chérir. Associons-nous aux

grandes destinées de la France, et nous assurons notre prospérité commerciale.

La France, de son côté, a montré combien elle sympathisait avec nous; elle comprend tout ce que peut lui présenter d'avantages la confraternité avec un peuple brave, industriel, et qui, dans le cas où elle serait attaquée, lui présenterait des forteresses défendues par ses frères et deux cent mille braves qui ont fait leurs preuves.

Voilà, mes chers collègues, mon opinion. Vainement on voudrait nous effrayer de l'intervention étrangère; si cette intervention a lieu, elle n'aura pour but, de la part des despotes du Nord, que d'engager une dernière lutte avec la liberté; c'est la France que l'on attaquera, c'est la Belgique qui servira de prétexte, et quand on veut faire la guerre on trouve toujours un prétexte. Si la France est attaquée nous nous joindrons à elle, et tout le sang qui coule dans les veines des Belges est prêt à couler pour sa cause, qui est celle de tous les peuples. Nous sommes donc en ce moment unis de fait à la France, unissons-nous à elle plus sérieusement, et méprisons les voies tortueuses de la politique. Que le peuple belge dise au peuple français: *Je me place sous le sceptre de votre roi, lui seul peut assurer ma liberté et mon indépendance.*

Veillez, chers collègues, voter sur ma proposition. Elle est adoptée à l'unanimité; le rédacteur a voté en ces termes: Je sens comme pense notre vénérable président.

BRUXELLES, 2 décembre.

Le gouvernement provisoire, de la Belgique,

Sur la proposition de l'administrateur général des finances,
Arrête:

Art. 1^{er}. Il sera établi temporairement une conservation des hypothèques à Arlon, et les fonctions en seront conférées à titre d'intérim au receveur de l'enregistrement dans cette ville, qui les remplira sous sa responsabilité personnelle.

2. Lors de la soumission de la place de Luxembourg aux autorités du gouvernement de la Belgique, les divers registres appartenant à cette conservation d'hypothèques seront réunis à celle de Luxembourg.

3. Le receveur de l'enregistrement à Mersch momentanément, fera, outre ses recettes ordinaires, toutes celles attribuées aux deux receveurs de l'intérieur de la ville de Luxembourg, autres que les droits d'hypothèques.

4. A cet effet, il établira provisoirement son bureau dans la commune de Walferdange.

— Le *Staats-Courant* contient un article qui tend à mettre le public en garde contre le bruit que des armées étrangères seraient en marche pour aider à défendre la Hollande, et d'autre côté que les insurgés de la Belgique.

— Le gouvernement provisoire a reçu hier matin quatre mille fusils. D'après les rapports officiels qui seront présentés prochainement au congrès, il y a trente-un mille hommes armés et équipés en ce moment.

— Le prince de Saxe-Weimar, qui, comme on sait, a quitté Maestricht, s'est porté sur Bréda.

— Il résulte d'un rapport adressé au gouvernement provisoire par M. Chazal, ordonnateur-général de l'armée, qu'il a été distribué aux volontaires à Anvers, depuis quelques semaines, dix-huit mille six cents chemises, quinze mille paires de souliers et sept mille blouses. Si, comme nous sommes fondés à le croire, cette assertion est vraie, il faut que de nombreux abus et des dilapidations honteuses aient eu lieu dans la distribution des ces objets, et que plusieurs chefs, de volontaires se soient rendus coupables ou d'une excessive négligence, ou de quelque chose de pis.

— On nous écrit de Paris: La communication verbale que M. Emile de Langsdorff, secrétaire d'ambassade, a été chargé de faire au gouvernement belge et aux membres influents du congrès, est l'objet de tous les entretiens; il est presque certain que dans une des premières séances de la chambre des députés, quelques membres de l'opposition demanderont à cet égard une explication catégorique au ministre des affaires étrangères, M. Sébastiani. Lafayette doit avoir dit dans une réunion nombreuse que si le ministère français abandonnait la Belgique, il monterait à la tribune pour faire un appel au peuple français et à Louis-Philippe, pour leur dénoncer le ministère, et pour provoquer la levée de la nation entière. (*C. des Pays-Bas.*)

— Le nombre de fusils anglais arrivés à Dunkerque pour notre gouvernement, s'élève à vingt-deux mille. Ils sont tout neufs.

— Parmi les braves qui ont combattu pour la cause de la liberté pendant les journées de septembre, nous pouvons citer M. G. J. Alardeau volontaire namurois; blessé d'un coup de feu au bras droit, au Parc, dans la journée du 25, l'amputation fut jugée nécessaire, et ce courageux patriote supporta cette terrible opération avec sang-froid et il est parfaitement rétabli aujourd'hui. C'est au temple des Augustins que M. Alardeau a été traité et il ne peut assez se louer des soins et des attentions dont il a été l'objet de la part de MM. les médecins, les chirurgiens et les directeurs des cette ambulance.

Le Courrier des Pays-Bas incendiaire.

Le *Courrier des Pays-Bas* dit aujourd'hui: « Le triomphe du parti orangiste aurait eu pour résultat immédiat la guerre civile. » Donc; quand ce journal a déclaré à plusieurs reprises que le prince d'Orange était l'homme inévitable, notamment quand, le 8 novembre, il disait: « Sous peine de démeure et de ruine, nous ne pouvons ni ne devons

repousser le prince d'Orange, » il excitait à la guerre civile; la conséquence est rigoureuse.

Le Courrier des Pays-Bas républicain.

Il est un mot que la Belgique au désespoir pourrait finir par prononcer, c'est le mot de république; elle peut dire comme Conning, j'ai pour moi tous les mécontents du monde. Il est un monde entier qu'elle peut appeler aussi à l'existence, à la domination: ce sont les classes inférieures, elle peut leur dire: le pouvoir est à vous.

(*Courrier des Pays-Bas.*)

— Nous engageons le *Courrier des Pays-Bas* à prévenir ses abonnés quand il parlera sérieusement.

(*Emancipation.*)

ANVERS, 1^{er} décembre.

Hier après dîner un bateau a été chargé à la tête de Flandres de plusieurs pièces de canon en bronze.

Il y a présentement seize petites embarcations du côté de la citadelle, qui chargent des canons, caissons, etc., etc. On peut en conclure que l'on évacue ou que l'on évacuera la citadelle. Nous ajouterons qu'on évacue également de l'arsenal le matériel qui est à la disposition des Hollandais.

— C'est le général van Geen qui commandait l'expédition dirigée contre Eschen, et qui avec 3000 hommes, dont 400 de cavalerie, n'a pu faire que quelques prisonniers. Les cinq volontaires qui ont été tués ou plutôt assassinés, ont été pris désarmés dans des maisons de la commune; les Hollandais se sont acharnés sur leurs cadavres. Un paysan qui n'avait point ouvert sa porte assez promptement a été tué et une femme blessée. Les ennemis ont enlevé huit bêtes à cornes, et ont emmené quelques habitants qui ont été vainement réclamés.

Nous tenons ces faits de témoins oculaires. La résistance d'environ 25 de nos volontaires contre un corps si formidable, est certainement un des plus beaux faits-d'armes de la guerre de l'indépendance.

— Le comité de la réunion de commerce fait savoir aux négociants que le gouvernement français a autorisé l'arrivée et le transit par Dunkerque de toutes les marchandises sans distinction aucune, prohibées ou non. Le transit s'opérera par le bureau Zuycools, tant que le canal de Turnet ne sera pas gelé, et quand il le sera, le transit aura lieu par terre en sortant par le bureau d'Oostcappel, sous escorte de douane et plombage par capacité; cette latitude équivalait à une franchise générale.

MONS, 30 novembre.

Hier à neuf heures du matin, MM. Rogier et Jolly, ont passé en revue la garde civique et un bataillon de la garnison. Nos soldats nationaux ont exécuté plusieurs manœuvres avec une précision admirable, qui font le plus grand honneur à M. le colonel Charlier. On se rappelle que le premier bataillon d'infanterie belge a été formé à Mons. Si les armes ne manquaient pas nous aurions maintenant deux bataillons complets. Parmi les gardes civiques on a remarqué surtout la bonne tenue de la compagnie d'artillerie et celle des grenadiers.

(*Observateur du Hainaut.*)

LIÈGE, 1^{er} décembre.

Nous nous sommes déjà plaints à diverses reprises de la mauvaise foi des Hollandais; nous nous sommes plaints de l'inobservation de l'armistice de leur part, et nous avons réclamé des mesures propres à faire cesser leurs brigandages. On ne nous écoute point. On a l'air de mépriser ce que nous avons dit. La trahison serait-elle parvenue à se glisser dans nos rangs?

Quoi qu'il en soit, voici quelques nouveaux détails sur la conduite de nos ennemis.

Une lettre reçue par un fonctionnaire public de cette ville, et écrite en date du 29 par un autre fonctionnaire, porte:

« La Campine est ravagée et parcourue en tout sens par des colonnes mobiles ennemies, Brée a été pillée de fond en comble. Ce qu'on n'a pu emporter a été détruit. Les grains non battus ont servi de litière aux chevaux. »

(*Le Politique.*)

— Le commandant de l'artillerie dans la province de Liège prévient les jeunes gens qui désirent concourir pour les places d'aspirants d'artillerie que les examens pour ces places commenceront le 10 décembre prochain, et que les candidats peuvent se faire inscrire, dès-à-présent, à son domicile, rue Pont-d'Île, n° 8, tous les jours de 8 à 9 heures du matin.

Chaque candidat doit être muni de son acte de naissance ou de baptême, et d'un certificat, délivré par un docteur en chirurgie, constatant qu'il est propre au service militaire. Les connaissances exigées sont: l'arithmétique, avec une exposition raisonnée du système métrique, l'algèbre, jusques y compris les équations du 2^e degré, la géométrie élémentaire complète, la trigonométrie rectiligne et les premiers éléments du dessin. Le nombre des concurrents paraissant devoir être beaucoup plus considérable que celui des places à donner, les jeunes gens qui joindront aux connaissances exigées quelques notions de chimie, et se seront occupés du dessin des machines, seront placés de préférence aux autres.

— Nous avons dit, d'après un journal, qu'il y avait tant de troupes prussiennes à Aix-la-Chapelle, que des habitants avaient jusqu'à 10 soldats à loger. M. B*** de Verviers, revenu aujourd'hui d'Aix, assure qu'il n'y a pas plus de mille hommes de troupes dans cette ville.

(*Journal de Verviers.*)

— Un particulier de Verviers, revenu de Nancy, raconte que, pendant trois jours qu'il a été, il y a vu des troupes défilier en colonnes par cette ville, du matin au soir, et que le quatrième jour, quand

il en est parti, elles continuaient à défilier. Toutes ces troupes se dirigèrent sur Rheims.

(Idem.)

GRAND-DUCHÉ.

MM. Thorn et Fendius, membres du congrès, sont de retour depuis avant-hier à Arlon. S'il faut en croire les bruits qui circulent au chef-lieu du gouvernement provisoire, la question du grand-duché a été considérée par l'envoyé de France à Bruxelles, comme devant être péremptoirement décidée en faveur de la Belgique. Cet envoyé français a été moins discret que lord Aberdeen, qui s'est contenté d'un signe de tête diplomatique.

— Dans la nuit du 27 au 28 de ce mois, trois détenus, l'un pour dettes et les deux autres prévenus de vol, se sont évadés de la prison de Neufchâteau (Luxembourg.) On est à leur poursuite.

EXTERIEUR.

HOLLANDE. — Rotterdam, 10 novembre.

La compagnie de navigation par la vapeur, de notre ville, a reçu ordre du gouvernement d'amener sur ses bateaux sept mille soldats suisses de Cologne à Bois-le-Duc. Ces troupes étaient déjà parties de Bâle pour se rendre par le Rhin à Cologne.

FRANCE. — Paris, 30 septembre.

L'artillerie de la garde nationale de Paris est assez nombreuse pour servir quatre-vingt-seize pièces de canon.

— Dans la soirée du 16, un incendie a éclaté au hameau d'Yonval, près d'Abbeville. Cinq corps de ferme, huit maisons et leurs dépendances ont été consumées; on évalue la perte à 60,000 fr.

— On mande de Jersey, en date du 22 du courant, que M^{me} Bourmont se trouve dans cette île, et presque tous les jours on y voit arriver de petits bâtimens partis de Granville et d'autres ports de la côte de France, ayant pour but principal de porter à cette dame des dépêches et des communications dont il n'est pas difficile de deviner l'objet.

— On s'attendait aujourd'hui à une communication de M. le président du conseil sur les affaires de la Belgique, et sur les mesures que peuvent commander la sûreté et la dignité de la France. Il paraît qu'à la suite du conseil qui s'est tenu avant la séance on n'avait pas suffisamment arrêté toutes les bases de la communication, et qu'il en sera de nouveau délibéré.

— La séance de la chambre des députés a été remplie pour la présentation qu'a faite M. le ministre de l'intérieur de la loi disciplinaire de la garde nationale, et par le développement de la proposition de M. Eusèbe Salverte relative à la révision de la loi qui accorde des pensions aux pairs. Cette proposition n'a pas été prise en considération.

(Globe.)

— M. Em. Langsdorf, qui a été envoyé à Bruxelles ces jours derniers pour influencer la délibération du congrès au sujet des Nassau, était sous le dernier gouvernement, attaché à M. de Vitrolles, ministre de Charles X en Toscane.

(Courrier Français.)

— On croit savoir que parmi les communications qui seront faites demain lundi à la chambre des députés, est un rapport du maréchal Soult sur l'état de l'armée, avec la demande d'un crédit de 120 millions.

— On écrit des frontières de Russie :

« Le maréchal comte Diebitsch est attendu pour passer la revue des troupes qui viennent de l'intérieur, et pour régler leur dislocation et leur entretien. Il retournera ensuite à Berlin, où il reste chargé d'une mission extraordinaire. Le nombre des troupes qui seront réunies sur la frontière sera porté à deux cent mille hommes, avec quatre cents canons. Il y aura sept corps d'armée, y compris l'armée polonaise. Le développement d'une force militaire si considérable est une démonstration très-sérieuse. Toute l'armée russe est en mouvement dans l'intérieur, et occupe les cantonnemens et les garnisons que les troupes qui se rendent aux frontières ont quittées. Si l'armée entre en campagne, elle sera commandée par le comte Diebitsch.

— On arrête au ministère de la marine les bases d'une loi sur la répression de la traite des noirs. Elle punirait la tentative résultant de la construction dans les ports de France et des colonies, de bâtimens destinés à la traite. Elle prononcerait des peines afflictives, au lieu du bannissement, contre le crime consommé en mer et contre l'achat, au débarquement, des noirs provenant de traite.

— On annonce pour demain une communication aux chambres sur les affaires de la Belgique et sur nos rapports avec les puissances étrangères. Il s'agit, assure-t-on, de demander aux chambres les moyens de donner à la France l'attitude qui lui convient dans les circonstances graves où elle va se trouver placée.

— M. Dupont (de l'Eure) va présenter à la chambre un projet de loi qui restitue au jury la plénitude de sa juridiction et réduit le nombre des membres des cours d'assises de cinq à trois, dont un président et deux assesseurs; il n'y aurait plus de condamnation qu'à la majorité de 8 contre 4.

— M. le maréchal Maison, ambassadeur de France à Vienne, part ce soir pour se rendre à son poste.

— On annonce que le général Schneider, qui se trouve en ce moment au lazaret de Toulon, doit être nommé chef d'état-major de l'armée qu'on va rassembler dans la Moselle sous les ordres de M. le maréchal Gérard. Outre ces forces on doit, dit-on, former trois camps

de 100 mille hommes chacun, à Lille, Metz et Strasbourg: on y appliquerait la garde nationale mobile.

Ce qui paraît avoir déterminé le choix de M. Schneider, c'est que cet officier-général, ancien aide-de-camp de Rapp, connaît parfaitement le littoral du Rhin et la géographie militaire de ces contrées.

(Messager.)

— Le maréchal Gérard doit, dit-on, aller inspecter les forteresses du Nord, et le général Harrispe les places fortes du Midi.

— On mande d'Alger, le 8 novembre 1830 :

« Le général en chef part dans deux jours, à la tête de 7 à 8000 hommes, pour aller faire une visite au bey de Titteri. M. Volland l'accompagne. »

(Courrier Français.)

— Il a été jugé que la base de 200 fr. élargirait trop le cercle électoral; le cens serait réduit à 250 fr. seulement par la loi projetée, sauf à prendre parmi les plus imposés au-dessous de 250 fr. pour compléter le nombre d'électeurs nécessaires pour donner un électeur par 200 individus. Ainsi le cens ne donnerait pas moins de 160,000 électeurs, et l'on croit que ce nombre pourrait bien dépasser 200,000, le cens de 250 fr. devant dans beaucoup de localités donner plus d'un électeur par 200 habitans. A ce nombre on ajouterait les personnes portées sur la seconde liste du jury, c'est-à-dire environ 20,000, d'après les listes actuelles.

Quant à la cote d'éligibilité, elle serait abaissée à 500 fr.

— Nous recevons de M. le préfet de police communication de la note suivante :

Paris, 27 novembre 1830.

On vient de saisir deux voitures chargées de caisses expédiées sur Angers par le sieur Fourmont, ex-secrétaire de M. de Bourmont, et qui contenaient une assez grande quantité d'objets d'armement et d'équipement. Le sieur Fourmont a été amené à la préfecture de police, où il va être interrogé cette nuit. C'est au zèle de MM. les gardes nationaux du 2^e bataillon de la 10^e légion que doit être attribuée cette saisie dont la suite de l'instruction fera connaître toute l'importance.

(Globe.)

— On assure que M. Fourmont, dont nous avons parlé hier comme étant l'expéditeur des voitures chargées d'armes pour la Vendée, ayant été interpellé de s'expliquer sur les manœuvres dont il est soupçonné, n'a pas fait difficulté d'avouer qu'il était fils de Vendéen, et que, Vendéen lui-même en 1815, il ne pouvait aimer le nouvel ordre de choses. Quant aux effets saisis, il a dit qu'il les expédiait pour Angers, où il comptait se fixer lui-même.

(Le Temps.)

— Nous avons sous les yeux un tableau de l'effectif de la garde nationale mobile et sédentaire de France en 1830: nous y trouvons le résultat bien satisfaisant qu'en 1831 il y aura sous les armes 3,639,714 hommes, dont 1,309,730 de garde mobile. Des 1,800,000 citoyens qui composent la garde nationale sédentaire, on peut croire qu'un cinquième ira à la frontière. Nous aurions donc au besoin plus de 1,600,000 hommes prêts à repousser une agression étrangère.

(Globe.)

— La plus grande activité règne dans les ateliers de la guerre. On assure qu'au 15 décembre prochain, il y aura 250,000 fusils prêts à être livrés.

— Quelques-uns disent que saisir l'avenir, c'est rappeler le passé.

AMIENS, (Somme.)

Dans la nuit du 22 au 23, un nouvel incendie a éclaté dans la commune de Moyencourt près Poix, déjà si affligée de semblables désastres; six maisons et leurs dépendances ont été consumées. On ignore la véritable cause de l'incendie, mais on prétend que la malveillance n'y est pas étrangère.

JOURNAUX FRANÇAIS.

Le temps est venu où il faut aller franchement, ouvertement, et dire, quoi qu'il arrive, ce qu'on prétend faire. Car enfin les faits se pressent et deviennent chaque jour plus graves. Tandis que nous caressons nos desirs de paix, que nous nous fions à la bonne foi des autres comme à la nôtre, que nous nous persuadons la non-intervention, nos ennemis, carlistes ou étrangers, intriguent et s'associent au dedans, au dehors, s'arment en guerre, s'avancent à nos portes, et viennent camper à quelques lieues de nos frontières. Après tout, qu'avaient-ils promis à notre révolution de juillet? Rien. Des reconnaissances n'engageaient pas; les paroles étaient mielleuses, ambiguës; on appelait nos journées *événemens déplorables*, et on livrait l'avenir à la Providence: méfions-nous de cette diplomatie mystique.

Croyez-le, la France qui a voulu la paix, qui la veut encore, blâmerait énergiquement ceux qui lui cacheraient le danger, ceux qui l'endormiraient quand il faut qu'elle veille, ceux aussi qui, croyant la servir, lui feraient sacrifier à d'imprudentes concessions ses intérêts dans l'avenir.

Réduisons la question à ses termes simples. La Belgique a exclu les Nassau; la Belgique s'est réservée des droits sur le duché de Luxembourg, tels sont les points en litige. Admettons que ce soit là toute la cause qui arme la Russie, fasse lever l'Autriche, marcher la Prusse; et croyons, si l'on veut, qu'il n'y a chez elles, ni arrière-pensée, ni haine, ni intention de guerre contre nos principes, contre nous qui, ainsi que les Belges, avons chassé nos rois et leur légitimité.

La France, même en ce cas, doit-elle aider par sa neutralité à étouffer la liberté des votes au congrès, se prêter à l'envahissement du Luxembourg?

Mais est-ce donc respecter les traités dont on réclame si vivement

l'exécution que de jeter ainsi ses armées aux portes de la Belgique? Et si le duché de Luxembourg doit être disputé aux Belges, au nom de la Sainte-Alliance, la France, qui a accédé sous Louis XVIII à cette confédération, est-elle une puissance d'un ordre si inférieur, qu'on puisse se dispenser de la consulter dans un cas aussi grave? Non; il faut bien le dire, c'est la révolution de juillet qu'on poursuit dans la révolution belge; c'est du 89 qu'on veut faire aujourd'hui, avec cette différence qu'on a jugé plus prudent de rompre par un faux-fuyant, que par un manifeste, comme on le fit alors.

On peut prévoir, par le mouvement national qui s'opère dans les départemens de l'est, avec quelle indignation la nation française volerait au-devant des agresseurs. Un peuple aussi brave et aussi généreux veut un pouvoir fort et sincère; le ministère peut encore se montrer l'un et l'autre, si d'ici à peu de jours il nous présente un ensemble de mesures pour aider la population à assurer le sol, et s'il fait connaître aux chambres quels sont ses desirs dans le cas d'une intervention prussienne en Belgique: ce sont là deux questions vitales qui doivent l'affermir et lui valoir l'estime du pays, ou l'abattre, le rendre incompatible, et le forcer très-prochainement à se renouveler encore.

Nous avons cru devoir tenir ce langage au ministère et surtout au pays, qui se montre si digne d'entendre des paroles hautes et nobles, parce qu'il faut que le pays et que le ministère se comprennent, et qu'aujourd'hui la faiblesse serait aussi fatale que la discorde: le pays aussi veut la paix, mais il la veut avec honneur, avec sécurité; et si le ministère ne peut la lui donner telle sans passer par la guerre, que le ministère reste bien convaincu que la France n'en est pas à balancer!

(Le Temps.)

LETTRE SUR LA GUERRE.

Il se pourrait en effet, jusqu'à un certain point, que les souverains pussent contenir leurs propres sujets. L'administration est bonne en Autriche; en Prusse le roi est assez aimé, et les Russes sont pourris par une civilisation prématurée et par l'esclavage. Mais, croyez-moi, les rois seront punis par où ils ont péché; ils paieront le prix de leurs usurpations iniques. L'Autriche a à craindre et le poignard des Italiens et le sabre des Hongrois et des Polonais; la Russie doit redouter cette aventureuse audace de ces mêmes Polonais, qu'elle a mis si à tue-tête dans les fers; quant à la Prusse, elle a par les deux bouts des sujets qui la haïssent, et ce royaume allongé a pour base deux grands duchés qui soupirent après l'heure de la délivrance.

Maintenant, si vous me demandez quels avertissemens je donne à mes paysans, je vous dirai que j'invite ceux qui appartiennent à la garde nationale de marcher dès qu'ils en sera besoin. Je tiens beaucoup à ce que la garde nationale se mêle, sans se confondre, avec la troupe de ligne. Il faut que dans nos rangs la saine opinion publique serre les coudes à la valeur et qu'elle l'éclaire. Nous avons à redouter non-seulement les armes des étrangers, mais leurs artifices, et peut-être leurs séductions. Il nous importe que les troupes soient éclairées et que la raison soit aux avant-postes. La présence des gardes nationales est donc indispensable aux frontières. *J. de Paris.*

ANGLETERRE. — Londres, 26 novembre.

Cité, deux heures. — Il règne une stagnation dans les affaires, et il ne s'est fait aucune opération importante à la Bourse. Les consolidés ont ouvert à 83 1/8; maintenant il sont à 82 5/8 en compte.

— les assises du comté de Kent viennent de s'ouvrir. Plusieurs individus ont comparu devant le jury, sous l'accusation du délit d'incendie; deux ont été reconnus coupables par le jury et condamnés à la peine de mort; un troisième s'est recommandé à la clémence royale. (*Globe.*)

— A la séance de la chambre des communes du même jour, M. O'Connell a obtenu l'autorisation de présenter un bill dont l'objet est d'amener une réparation plus équitable et plus de garanties aux donations charitables des sujets catholiques de S. M. en Angleterre et dans le comté de Galles. En Irlande, a dit l'honorable membre, les établissemens charitables des protestans et des catholiques sont sur la même ligne, en ce qui concerne la garantie des biens qui sont affectés à leur entretien. Il en est autrement en Angleterre: il n'existe à la vérité point de statut qui prohibe l'établissement d'écoles catholiques, ou les dons que des catholiques pourraient faire à ces établissemens. C'est ce que lord Eldon a déclaré lui-même; mais en même temps il a déclaré que l'existence des catholiques romains en Angleterre étant contraire à l'esprit de la constitution, les dons charitables des catholiques ne seraient point protégés par le gouvernement. Un pareil état de choses ne saurait se prolonger davantage.

ITALIE. — Naples, 12 novembre.

Depuis quelques jours le Vésuve fait entendre de temps en temps un bruit intérieur accompagné de quelques légères secousses. Il lance des pierres, des matières bitumineuses, et une colonne de fumée s'élève sur la cime.

PRUSSE. — Berlin, 16 novembre.

La marche d'un corps d'armée russe, dont on évalue la force à 180,000, n'a pas eu une influence aussi défavorable sur le cours de nos fonds publics qu'on aurait pensé, soit parce que cette nouvelle était déjà connue à la bourse, soit parce que des lettres particulières reçues des contrées du Nord, marquent que l'horizon politique qui était tout à la guerre, s'est beaucoup éclairci.

— D'après un journal, les forces disponibles de la Prusse sont de 529,000 hommes, dont 360,000 hommes de landwer.

— Les nouvelles récentes des immenses armemens et des mouvemens des troupes qui ont actuellement lieu en Russie ont produit ici une grande impression. On aime à voir dans ces préparatifs une nouvelle garantie donnée à la bonne cause dans le cas d'une agression; mais cependant la possibilité de cet événement lui-même, quelque favorable qu'en doive être l'issue, remplit les esprits d'inquiétude, puisque les succès devra d'abord être acheté par de vastes commotions et d'énormes sacrifices. D'un autre côté des personnes bien instruites ne veulent voir dans les armemens de la Russie qu'une précaution contre ce qui peut arriver, mais non point une intention formelle de guerre.

(Gazette d'Augsbourg.)

ALLEMAGNE. — Vienne, 18 novembre.

Depuis quelques semaines nous avons vu arriver ici plusieurs français de distinction, entre autres le maréchal Marmont. On dit qu'il ne s'arrêtera parmi nous que peu de tems, et qu'il se rendra ensuite en Russie. La nouvelle de la marche des troupes russes vers la frontière n'a causé ici aucune surprise. Au contraire la nouvelle des scènes tumultueuses de Londres, a produit sur notre bourse une impression fâcheuse. La reconnaissance de Don Miguel, annoncée par l'Angleterre, entraînera sans doute aussi la même démarche de la part des autres puissances, à cause de la nécessité vivement sentie d'éviter tout ce qui peut augmenter les embarras politiques. On croit que nous ne tarderons pas à nommer un envoyé pour Lisbonne.

Des bords de l'Elbe inférieure. — Des bruits dignes de foi assurent qu'une des grandes puissances du Nord a envoyé aux autres cours une note circulaire dans laquelle elle insiste sur la nécessité de prendre des mesures pour arrêter la fièvre révolutionnaire qui se manifeste en ce moment dans toute l'Europe occidentale, et l'empêcher d'étendre ses ravages. On assure aussi que la même puissance a proposé à une cour qui lui est alliée de très près de mettre à sa disposition un corps de troupes considérable, dans le cas où les conférences de Londres n'auraient pas pour résultat d'assurer au prince d'Orange le trône de la Belgique en même temps que ses droits à la succession de la couronne de la Hollande.

(Correspondant de Nuremberg.)

Marché du 30 novembre 1830.

Froment-roux, la rasière	11	00	43
Seigle.	0	00	00
Avoine	2	47	03
Pommes de terre.	1	54	28
Beurre.	0	81	43

ANNONCES.

Messageries de la Belgique

643.

DE DEVIS ET COMPAGNIE,

HOTEL DE HOLLANDE, A NAMUR,

A dater du 3 décembre 1830.

Les départs auront lieu à dix heures et demie du matin pour Bruxelles; on y arrivera à six heures du soir, pour correspondre avec toutes les villes du royaume et l'étranger.

645. A louer pour le printemps de 1831, à La Plante, près de Namur.

1° Une jolie maison de campagne avec écuries, remises et vaste jardin rempli d'arbres fruitiers, occupée par M. Delhy-Housiaux;

2° Autre maison avec jardin occupée par M. Damoulin, desservant.

3° Une maison de jardinage avec écurie, jardin et verger non occupée.

S'adresser à M. Mohimont-Bivort, à Namur.

646. Deux très-belles maisons à louer, situées rue de Bruxelles, à Namur, portant le n° 107, bis.

Ces deux belles maisons se composent de plusieurs places au rez-de-chaussée et à l'étage, avec greniers, caves, remises et écuries. Les locataires pourront entrer en jouissance de suite.

Elles appartiennent à M. Bauwens-de Cesve.

S'adresser pour connaître les prix et conditions de cette location, à M. Delvigne, agent d'affaires, rue de Bruxelles, n° 107, à Namur.

576. M. Delvigne, agent d'affaires, rue de Bruxelles, n° 107, à Namur, se charge d'acheter et de vendre toutes espèces d'effets publics.

Ce journal paraît tous les jours, le dimanche excepté. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est fixé, par trimestre, à 4 florins pour Namur, et à 4 florins 50 cents, franc de port, pour les autres villes du royaume. — On s'abonne et l'on s'adresse, pour tout ce qui est relatif à ce journal, au Bureau, Rempart Ad Aquam, et chez les directeurs des postes. On est prié d'affranchir les lettres. — Les annonces se paient à raison de huit cents par ligne d'impression.

NAMUR, J. MÉJAN, ÉDITEUR, REMPART AD AQUAM.